DÉPARTEMENT DU LOT **2015-26**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015

Convocation le 28août 2015

L'an deux mil quinze, le quatre septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Était (ent) excusé (e)(es) Patrick AMAT et Anthony HENRAS
Secrétaire de séance: Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

RESTARATION DU RETABLE DU MAITRE-AUTEL DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION DE CARNAC-ROUFFIAC ET MODALITÉS DE FINANCEMENT.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe depuis plusieurs années un projet de restauration du retable de l'église du village de Carnac et qu'une consultation d'entreprises a été organisée au premier semestre sur la base du cahier des charges établi par Monsieur Nicolas BRU, Conservateur des antiquités et des objets d'art du Lot.
Dans son rapport d'analyses des offres, Monsieur Nicolas BRU propose, en tenant compte de la nécessaire coordination entre les différents lots, de retenir l'offre jugée par lui, mieux disante et présenté par le groupement d'entreprise « Salvat Caroline, Vetillard Sabrina, Poitiers Julie et Cailhol Sandrine »pour un coût prévisionnel global de 78 020€ HT dont pour la tranche 1 de conservation-étude 38 400€ HT et pour la tranche 2 de restauration 36 620€HT.
La Commune doit aujourd'hui confirmer le choix de l'entreprise titulaire du marché et communiquer ce résultat auprès de toutes les entreprises.
La Commune devra ensuite conclure avec l'entreprise retenue un marché simplifié comprenant un acte d'engagement, le mémoire technique et les devis établis, dissocié en deux tranches dont :

- Une tranche ferme de conservation-étude,
- Une tranche conditionnelle de restauration pour 39 620€ HT, ce montant pouvant être révisé à la marge à l'issue de la tranche 1.

La Commune devra déposer une demande d'autorisation de travaux sur objets classés auprès de la DRAC.
La commune sollicitera d'abord pour la première tranche une aide financière de l'État 40%, de la Région 20% et du département 20% au titre de l'exercice 2015.
Le financement de la tranche 2 sera sollicité au titre de l'exercice 2016 ou 2017 après engagement de la tranche 1 et révision éventuelle.
Monsieur Le Maire rappelle que le rapport d'analyse des offres a été joint à la convocation du présent Conseil.

Coût de l'opération : 78 020€= HT + TVA 20%(15 604 **€)**
Soit :
Tranche 1 : 38 400HT
Tranche 2 : 39 620€ HT (révisable à la marge)

Subventions (tranche 1) :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DRAC Midi-Pyrénées)	40%	15 360 €	2015	En attente
Département	20%	7 680 €	2015	En attente
Région Midi-Pyrénées	20%	7 680 €	2015	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	**80%**	**30 720 €**		

Autofinancement: 7 680€ HT + TVA 20% 7 680€ soit 15 360€ TTC

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2017.

Subventions (tranche 2) :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DRAC Midi-Pyrénées)	40%	15 848 €	2016/2017	En attente
Département	20%	7 924 €	2016/2017	En attente
Région Midi-Pyrénées	20%	7 924 €	2016/2017	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	**80%**	**31 696 €**		

Autofinancement: 7 924€ HT + TVA 20% 7 924€ soit 15 848€ TTC.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de procéder à la restauration du retable de l'Église du village de Carnac sur la base du cahier des charges établi par la conservation des antiquités d'objets d'art du Lot;
- **DÉCIDE** au vue du rapport d'analyse des offres établi par Monsieur Nicolas BRU, CAOA du Lot, de confier le chantier de restauration au *groupement d'entreprise « Salvat Caroline, Vettillard Sabrina, Poitiers Julie et Cailhol Sandrine pour un coût prévisionnel global de 78 020€ HT dont pour la tranche 1 de conservation-étude 38 400€ HT et pour la tranche 2 de restauration 36 620€HT;*
- **APPROUVE** les modalités de financement pour la restauration du retable du maître-autel de l'église Notre Dame de L'Assomption de Carnac-Rouffiac résumé dans le tableau ci-dessus;
- **SOLLICITE** les services subventionnant ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, Albert Castadot ou Monsieur le Maire-Adjoint, Jean-Pierre Georgeon, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR: 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 04/09/2015
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 07/09/2015
Le Maire, Albert Castadot